



FLAGY
Seine et Marne



Les Brèves du Conseil

N°23
Octobre
2019

Horaires d'ouverture de la mairie : Mardi 16h - 18h30 • Jeudi 16h - 18h • Samedi 8h30 - 10h30

EDITO

La création du journal « Les brèves du Conseil » et du site internet a permis depuis 12 ans de vous tenir informés dans les décisions et les orientations prises par le conseil municipal. Cet éditto de ma signature sera le dernier. En effet, après douze années de présence continue à la mairie et sur le terrain, je remettrai les clefs à mon successeur après les élections municipales de Mars prochain.

Je m'étais engagé à consacrer 12 ans de ma vie pour mon village, il me semble avoir respecté cette promesse.

Je ne rentrerai pas dans les détails de mes 2 mandats, les brèves du conseil, la presse et les médias ont largement relayés de ce que peut être aujourd'hui : un village attractif et accueillant.

J'ai souvent répété à mes adjoints et à mes conseillers municipaux que la prise de risque quand elle est prise est souvent payante. Nous avons pu ainsi depuis 2008 obtenir de nombreux labels et faire connaître bien au-delà du canton cette ville neuve du XII^{ème} siècle « Flagy ».

Ayant la conviction qu'avec le temps, la motivation et l'envie ne soient plus au rendez-vous, il est maintenant temps de me consacrer à mes proches, à mes amis et aussi à un projet qui me tenait à cœur : la création d'une Université Rurale dans laquelle j'aurai plaisir à rencontrer à nouveau de belles personnes. Cette université permettra de promouvoir le savoir et la connaissance au plus près de nos concitoyens de 7 à 87 ans par des cycles de conférence et à la rentrée de Septembre 2020 par la mise en place de cours, d'ateliers et de formations non diplômants tout au long de l'année scolaire. Pour toutes informations connectez-vous sur : ursl.universloing.fr ou appelez le 01.60.70.66.08.

Très cordialement.

Jacques DROUHIN
Maire de Flagy
Président de l'Université Rurale Seine et Loing



CCAS

« Les amoureux qui s'bécotent sur les bancs publics, bancs publics, bancs publics... »



Le CCAS est vraiment heureux d'avoir pu offrir aux Flagiens ces 3 bancs sur la place du village.

Ils ont été financés grâce aux bénéfices de la vente des gâteaux lors des Apéros-concert de 2018.

Depuis leur pose, nous remarquons qu'ils sont rarement inoccupés. Il n'y a pas d'âge, ni d'heure, ni de sens pour poser son postérieur sur un banc public... Le banc est un objet qui est source de lien social et de bien-être, beaucoup de Flagiens trouvent que c'est une belle idée que d'avoir ajouté ces bancs. Nous avons de très bons retours.

À Flagy, les réseaux sociaux, ce sont nos banc publics... !

Pour rappel, la CCAS, grâce aux ventes de gâteaux pendant les mois de juin et juillet, a permis de soutenir l'aide au permis de conduire, une aide aux devoirs en ligne, l'envoi d'un don lors de la tempête IRMA et pour les sinistrés des inondations du sud Seine et Marne.

Et enfin, une session de premier secours PSC1 réalisée par un pompier de Montereau, sera financée le Samedi 19 octobre 2019. Nous réfléchissons à d'autres projets...

Le CCAS reste à l'écoute des Flagiens et à leur disposition dans l'accompagnement de leurs besoins.

Nous vous rappelons que vous pouvez prendre RDV auprès de Catherine pour être reçu par un membre du CCAS.

Merci à vous tous.

Florence Dubreucq

Les bénévoles du FESTIVAL PARADISIO



ÉCOLE

Voici l'automne, nos petits ont repris les chemins de l'école. Cette année, à Flagy, l'équipe pédagogique est au complet. Madame Bouyeron Perrine a obtenu le poste de direction à titre définitif ; elle est secondée par Céline et Aline. Les deux ATSEM Virginie et Sylviane complètent cette équipe.

Année nouvelle, nouvelle organisation le regroupement pédagogique ayant subi une fermeture en juin.

À Flagy Perrine accueille 11 élèves de grande section et 8 CP, Aline 25 moyens et Céline 14 petits et 7 grands. Nous avons 65 élèves, une quarantaine mangent régulièrement à la cantine de Dormelles et une petite vingtaine restent à la garderie du soir à Flagy assurée par Sylviane et Frédérique.

À Thoury, Madame Guénard Nathalie et Madame Félix Claudie accueillent 50 élèves répartis en 2 classes : 28 CP/CE2 pour Nathalie et 22 CE1 pour Claudie. 35 élèves mangent à la cantine de Dormelles.

À Dormelles 48 élèves sont accueillis 21 au CE2/CM1 par Monsieur Mahe et 27 au CM1/CM2 par Monsieur Pannoux. 37 mangent à la cantine.

La garderie de Dormelles, assurée par Sylvie et Pamela, reçoit les enfants des écoles élémentaires, environ une vingtaine.

L'école entre pour une grande part dans le budget municipal, chaque commune participe au prorata du nombre de ses enfants. C'est ainsi que la participation de Flagy est de 114 000 €, Dormelles 95 115 € et Thoury 106 533 €. Entrent dans le budget de l'école le fonctionnement de la garderie, de la cantine, le matériel (photocopieuses, tablettes...) les fournitures scolaires, la participation aux sorties scolaires, le spectacle de Noël pour la maternelle, et les livres pour les prix de fin d'année...

Nous souhaitons à tous une très bonne année scolaire.

Nadine DESBORDES

« Avoir un autre regard sur notre environnement »

Les contraintes liées aux nouvelles directives environnementales ne nous permettent plus de faire n'importe quoi dans l'utilisation des produits phytosanitaires, alors il nous faut accepter que le végétal s'invite dans les interstices des pavés et le long des murs, mais en même temps nous pouvons ensemble en maîtriser sa croissance en participant au nettoyage devant nos habitations. Je ne doute pas que votre engagement déjà conséquent dans le fleurissement puisse se prolonger dans l'entretien des caniveaux et autres.

Par avance j'adresse un grand merci à toutes celles et ceux qui s'engagent pour un environnement de qualité, simple et authentique

Jacques Drouhin

Apéros concerts : 9^{ème} édition

Qui aurait pu imaginer après 9 années de soirées musicales sur la place du village, que les vendredis de juin et juillet attirent un public familial toujours plus nombreux.

Les apéros concerts avec la gratuité pour tous, où toutes les associations se mobilisent, le CCAS, les bénévoles, ainsi que le café du village permettent de se retrouver après une semaine de travail avec la famille, les amis, les voisins pour casser la croute, boire, écouter des groupes, bouger devant la scène jusqu'à 22 h 30



Si chaque année nous améliorons la sécurité, il y aura toujours de l'incivilité, mais cela est le reflet de notre société, qu'importe, grâce à la générosité de tous les bénévoles, notre village doit perpétuer ce « bien vivre ensemble ».

En 2020 pour les 10 ans des apéros concerts nous ferons encore le maximum pour satisfaire musicalement les gens d'ici et d'ailleurs.

Jacques Drouhin

Entretien de l'Orvanne

Jusqu'en 2018 l'entretien des berges de l'Orvanne était assuré par un syndicat intercommunal financé par les cotisations de chaque commune riveraine, en fonction de la longueur de berges dans la commune et du nombre d'habitants. Depuis 2017 ces cotisations étaient versées par les intercommunalités, financées par les communes adhérentes.

Il en était de même pour le Loing et pour chacun de ses affluents. Depuis le 1^{er} janvier 2019, ces syndicats ont été regroupés en un « super syndicat » qui est devenu un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), qui reçoit les cotisations de toutes les Communautés de communes faisant partie du Bassin versant du Loing et de ses affluents, ce qui augmente considérablement le nombre de communes concernées. Les cotisations sont calculées en fonction du nombre d'habitants de la Communauté de communes et de la surface de la Communauté de commune concernée par le bassin versant du Loing.

Mais les compétences de cet Epage sont plus larges que celles des anciens syndicats puisqu'il doit assurer, en plus, la prévention des inondations.

En ce qui concerne l'entretien des berges, jusqu'à maintenant, chaque année l'entretien était assuré sur 1/5 du cours d'eau. Ce sera encore le cas jusqu'en 2024. Mais ensuite les entretiens ne seront plus que ponctuels et non plus systématiques.

Le comité syndical est composé de représentant de chaque communauté de communes. Mais pour chaque affluent a été créé un Comité de Bassin composé de 1 représentant titulaire et un suppléant pour chaque commune concernée, soit une trentaine de communes, au lieu de 13 dans l'ancien syndicat. Le rôle de ce Comité de Bassin est purement technique et consiste à surveiller l'état de la rivière et les travaux qui y sont entrepris. Et j'en suis actuellement le président.

Philippe Desvignes



Classiques du vendredi : bilan de la saison 2019

Cette année, le thème des concerts était : « un type d'instrument par concert ». Le premier était dédié aux instruments à vent, le second aux instruments à cordes frottées, le troisième aux instruments à cordes pincées et le dernier faisait la synthèse en regroupant tous ces types d'instruments.

La fréquentation s'est révélée tout a fait satisfaisante puisque comprise entre 90 personnes et 140 personnes). La moyenne est d'un peu plus de 100 personnes.

Ce qui fait plaisir c'est de constater que les fidèles (donc ceux qui assistent à tous les concerts) sont de plus en plus nombreux et viennent de Flagy mais aussi des communes voisines, et se disent tout à fait satisfaits à la fin de chaque soirée.

Les horaires (les concerts se terminent au plus tard à 21h30), et le prix d'entrée, (fixé à 5€ et inchangé depuis 2015) ont été ainsi choisis pour permettre à tous les habitants d'y assister. Rappelons aussi que les entrées sont gratuites pour les enfants et les jeunes jusqu'à 14 ans. Dans ces conditions on peut tout de même regretter que les participants de Flagy ne soient pas plus nombreux.

La prochaine saison comportera 4 concerts dont le thème reste encore à définir. Alors rendez-vous le vendredi 4 septembre 2020.

Philippe Desvignes



Avis RAPPEL

Le Maire informe de la publication du nouvel arrêté préfectoral n°19ARS41SE D du 23 septembre 2019 relatif aux bruits de voisinage.

Sont considérés comme bruit de voisinage liés au comportement, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir par exemple : d'aboiements de chiens, de bruits émis par un appareil audiovisuel ou électroménager, de sons émanant de jeux bruyants, des équipements divers tels les pompes à chaleur, les ventilateurs, ou même des activités bruyantes occasionnelles (fêtes familiales, travaux de réparation...)

En conséquence :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- De 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h du lundi au vendredi
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
- Les dimanches et les jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Il est donc nécessaire que chacun respecte cet arrêté pour le bien être de tous.

Jacques Drouhin

Un nouveau chef au Moulin de Flagy



Stéphane SOLIVO est le nouveau chef du restaurant gastronomique au Moulin de Flagy. Après avoir exercé dans de grandes institutions, il a décidé de s'installer dans ce lieu chargé d'histoire.

Au menu le chef propose des produits locaux et de saison mais surtout du fait maison qui réveille les papilles et donne envie de revenir. Des plats qui surprennent comme le gibier du cerf à la sauce chocolat, la tarte tatin revisitée avec du miel de Flagy et bientôt un bar à huitres. Stéphane propose aussi du sur-mesure pour les entreprises, associations et événements familiaux et même des plats à emporter. La partie hôtelière avait besoin d'un coup de neuf. Les sept chambres sont désormais toutes équipées de sanitaires, de télévision et du wifi. Tout a été pensé pour que le client se sente comme en vacances et profite du calme de l'auberge située dans un cadre à la fois rustique et bucolique. Il prévoit de changer la carte au moins quatre fois par an et confirme avoir plein d'idées pour des soirées animées !!! ouvert du mardi au dimanche midi.

Carolyn Paty